

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 14 décembre à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.

Monsieur le Maire débute la séance en demandant au Conseil municipal son autorisation pour l'ajout d'un point relatif à l'accompagnement dans les transports scolaires pour l'école Louis Pergaud. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.



Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2016 adressé par voie électronique et remis sur table. Le compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



Au titre de la Direction générale, Monsieur le Maire aborde ensuite le premier point relatif à la **présentation du rapport d'activités de Monsieur le Président de l'Agglomération du Pays de Dreux pour l'année 2015.**

Il précise que ce document global retrace, en effet, la présentation générale de l'agglomération, son histoire, sa situation, ses compétences obligatoires, facultatives, optionnelles, son fonctionnement, ses moyens, le bilan des activités des services ainsi que le bilan financier.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques au document communiqué.

Monsieur le Maire précise que celui-ci a été adopté, à l'unanimité, lors du Conseil communautaire.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du rapport d'activités.



Monsieur LESAGE, adjoint au Maire, poursuit avec la délibération relative aux demandes de dérogation au repos dominical.

Il précise que la réglementation donnait antérieurement aux maires la possibilité de déroger au repos dominical 5 fois par an.

La loi du 6 août 2015 a modifié la réglementation en donnant la possibilité aux maires de déroger 12 fois par an au repos dominical et obligeant l'Etablissement public de coopération et le Conseil municipal à donner leur avis. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La proposition faite au Conseil municipal est d'harmoniser les dates avec celles proposées par la Ville de Dreux.

Madame QUERITE précise que ces propositions entrent bien dans le cadre de la loi mais précise qu'elle s'abstiendra n'étant pas favorable au travail dominical.

Monsieur LAMRINI prend la parole pour préciser qu'il votera contre étant contre le principe même du travail dominical.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'appliquer la loi votée par le parlement et non de refaire le débat parlementaire au nom de tel ou tel groupe politique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des voix exprimées moins 4 abstentions et 1 contre les dates proposées.

Au titre de la Direction des Finances, Monsieur le Maire aborde ensuite le premier point d'ordre financier relatif à la Décision modificative n° 4 sur le budget principal de la ville.

Cette décision modificative, qui est la dernière de l'exercice, va permettre d'ajuster les crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement à 11 672 € et en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 2 000 €.

Fonctionnement

Recettes	Remboursement assurance du personnel	10 000 €
	Subvention FPI PMP	1 672 €
Dépenses	Rémunérations personnels non titulaires	10 000 €
	Intérêts d'emprunts	- 2 000 €
	Reversement subvention	1 672 €
	Dotations aux amortissements	31 000 €

Le tout équilibré par une baisse du virement prévisionnel à hauteur de 29 000 €.

Investissement

Dépenses	Remboursements capital	2 000 €
Recettes	Virement prévisionnel	- 29 000 €
	dotations avec amortissements	31 000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de débattre.

Celui-ci accepte, à l'unanimité, cette décision modificative n°4 sur le budget principal de la Ville.



Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec l'examen du tableau des subventions attribuées aux associations pour l'année 2017.

Il précise que ces propositions ont été étudiées par les différentes commissions municipales et que celles-ci sont en reconduction par rapport aux années précédentes.

Concernant les subventions relatives au Contrat de ville, il fait remarquer que celles-ci sont actuellement au stade de l'appel à projets et qu'elles seront à ajuster ultérieurement.

Il indique également que le solde de subvention est ouvert à hauteur de 28779 € et permettra de combler les demandes qui n'auraient pas été transmises avant la date limite.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le tableau des subventions 2017 tel qu'il a été présenté.



Monsieur le Maire aborde ensuite le point relatif aux conventions d'objectifs. Il indique que la réglementation oblige les collectivités à passer des conventions avec les associations dont les subventions versées sont supérieures à 23 000 €.

Les associations concernées sont les suivantes : ADEQUAT, COV et ALEV.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations citées concernées afin de leur permettre de percevoir leurs subventions.



Monsieur le Maire poursuit avec l'examen des tarifs soumis à quotient familial sur l'année 2017.

La proposition faite au Conseil municipal est qu'une étude initiée au cours de l'année 2016 sera finalisée dans le courant du premier trimestre.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition d'augmentation des tarifs soumis à quotient.



Monsieur le Maire aborde ensuite les tarifs non soumis à quotient et fait au Conseil municipal la même proposition que pour les tarifs soumis à quotient, l'augmentation de 1 % de ces tarifs.

Le Conseil municipal accepte dans les mêmes conditions cette augmentation de tarifs.



Monsieur le Maire poursuit avec la tarification de l'eau.

Il s'agit du tarif du mètre cube en dehors des diverses taxes.

Il est proposé une hausse de 1% du prix du m³ d'eau. Les coûts d'abonnement compteurs et branchements demeurent inchangés aux mêmes montants que 2016.

Mme LANGLOIS fait remarquer que le tarif du compteur de diamètre 80 (375 €) ne correspond pas au total des 2 versements (185 € x 2).

Une rectification sera effectuée à hauteur de 187,50 € x 2.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette hausse des tarifs de l'eau.



Monsieur le Maire présente ensuite les projets de Budgets Primitifs 2017.

Après présentation d'un Power Point illustrant ce projet de budget, Monsieur le Maire présente en détail la synthèse.

Ville

Fonctionnement

Dépenses et recettes équilibrées à 17 094 754 € (contre 16 809 444 € en 2016) dont :

<u>Recettes</u>	Produits des 3 taxes	9 254 094 €
	Dotations d'état	3 898 190 €
	DDU DPV	792 275 €
	Produits de services	800 293 €
	Participations extérieurs	780 000 €
	Travaux en régie	480 000 €
	Petites taxes	345 800 €
<u>Dépenses</u>	Charges de personnel	9 473 850 €
	Crédits de services	190 000 €
	Fournitures pour travaux en régie	240 000 €
	Energie et eau	963 000 €
	Subvention	925 214 €
	Contingent (CDE CCAS)	1 470 479 €
	Intérêts emprunts	381 000 €
	Amortissement	590 000 €
	Virement prévisionnel en investissement	1 137 663 €

Investissement

Dépenses et recettes équilibrées à 4 094 076 € dont :

<u>Recettes</u>	Fonds propres	576 720 €
	Financements extérieurs	44 000 €
	Subvention Marcel Pagnol	678 993 €
	Virement prévisionnel	1 137 663 €
	Amortissement	590 000 €
	Emprunt	1 000 000 €
<u>Dépenses</u>	Achats matériels et mobiliers	110 561 €
	Travaux liés à la DPU-DPV	668 915 €
	Gymnase Marcel Pagnol	1 560 000 €
	Remboursement des emprunts	1 091 600 €

Le projet de budget est approuvé, à la majorité moins 5 abstentions (dont 2 pouvoirs).

Eau

Le budget est équilibré en dépenses et recettes.

Fonctionnement

<u>Recettes</u>	Vente d'eau et de services	1 226 575 €
	Autres produits de gestion courante	50 900 €
	Opération d'ordre	5 350 €
		1 282 825 €
<u>Dépenses</u>	Charges à caractère général	783 600 €
	Charges de personnel	160 000 €
	Virements à la section investissement	137 265 €
	Opérations d'ordre	125 000 €
		1 282 825 €

Investissement

<u>Recettes</u>	Virement de la section de fonctionnement	137 265 €
	Amortissement	125 000 €
	Emprunt	130 000 €
		386 915 €
<u>Dépenses</u>	Travaux investissement et acquisition matériel	316 215 €
	Emprunts et dettes assimilés	70 700 €
		386 915 €

Le projet de budget est approuvé, à la majorité moins 5 abstentions (dont 2 pouvoirs).

ZAC Bois du Chapitre

En section de fonctionnement, le budget est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 8 811,44 €.

En section d'investissement, le budget est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 208 811,44 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de budget 2017.

ZA Bonsecours

Il n'y a aucune inscription budgétaire 2017.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de budget 2017.



Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil municipal à l'autoriser à lancer la consultation et la signature des contrats d'emprunts dans la limite des montants inscrits au budget soit :
1 million d'euros sur le budget principal de la Ville et 130 000 € sur le budget de l'eau.

Le Conseil municipal autorise, à la majorité moins 5 abstentions (dont 2 pouvoirs), le lancement de la consultation et la signature des contrats d'emprunts.



Au titre de la Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement urbain et de l'Habitat,
Monsieur le Maire enchaîne avec le point relatif à l'enquête publique RN 12 / RN 154.

Il rappelle que ce projet date de plus de 30 ans et qu'il y a nécessité d'un aménagement de la RN 154 dans la traversée de l'Eure et Loir au regard du trafic constaté.

Il indique qu'en 2004, des réunions ont eu lieu permettant de présenter des plans d'aménagement et de financements de l'Etat. A cette époque, se souvient-il, il n'y a pas eu de soutien pour faire aboutir ce projet maintenant largement partagé.

Aujourd'hui, nous en sommes au stade de l'enquête publique sur la base des dossiers présentés. Il est donc nécessaire que la Ville émette un avis par la voix du Conseil municipal sur ces dossiers soumis à enquête.

Monsieur le Maire indique que dès le début de l'année 2016, lors d'un Comité de Pilotage tenu sous la présidence de Monsieur le Préfet de Région, il a défendu le point de vue de la ville de Vernouillet.

Constatant qu'au fil du temps le tracé s'était rapproché de la zone urbaine avec le tracé Louvilliers Est, moins consommateur de terres agricoles, il a souhaité que des mesures de compensation des nuisances induites liées au bruit, au paysage, à la coupure visuelle entre Vernouillet et Allainville et à la pollution potentielle soit prise en compte dans le contournement des Corvées et de la Vallée de la Blaise à Vernouillet.

Ces demandes ont été partagées et relayées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux dans une délibération unanime.

Ces demandes de la commune de Vernouillet ont été réitérées lors de la concertation interservices conduite avec les services de l'Etat et les collectivités concernées. Elles ont été portées également, lors d'un comité de suivi tenu en Juin par un vice-président de l'Agglomération et la Présidente d'une Association agréée de la défense de l'environnement vernoliteain.

Aussi, est-ce avec étonnement et déception qu'il a pu lire qu'à l'issue de ce comité de suivi et avant même que les conclusions de la concertation interservices ne soient arrêtées et transmises, un ingénieur de la DREAL ait pu déclarer qu'il n'était pas sûr que les demandes de Vernouillet puissent être prises en compte.

Et pourtant, les conclusions et avis de l'autorité environnementale, autorité indépendante, n'ont pas manqué d'insister sur la nécessité de prendre en compte les nuisances liées au bruit, au paysage, aux pollutions diverses.

Ces conclusions ont été présentées lors du Comité de Pilotage du 21 octobre auquel le Maire n'a pu assister en totalité.

C'est pourquoi, il a transmis à Monsieur le Préfet de Région les demandes de la ville de Vernouillet, eu égard au tracé retenu par la DREAL pour mise à l'enquête publique.

Aujourd'hui, le tracé présenté prend en compte le passage en décaissé à hauteur de la RD 20 (route de Crécy) mais pas pour la RD 4 entre les Corvées et Allainville.

De plus, le dossier comporte de nombreux manques concernant les équipements vernoliteains impactés alors qu'il cite des équipements éloignés et pas concernés par l'aménagement.

De même, les captages de Vernouillet qui constituent le château d'eau du cœur de l'Agglo semblent peu pris en compte et doivent être intégrés avec toutes les études concernant la protection des puits et celle concernant le bassin d'alimentation et de captage conduites par l'Agglo.

Ceci est un point vital pour notre Agglomération, sa population et son activité économique.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour le mandater afin de porter, auprès des commissaires enquêteurs, les demandes de la ville de Vernouillet.

Madame QUERITE prend la parole et indique qu'elle est contre la mise en concession et soutient l'action de l'association Mob 28. Elle indique qu'il en va de la responsabilité des élus et qu'elle fait confiance aux luttes pour aboutir et qu'elle ne peut, par conséquence, mandater Monsieur le Maire pour porter un refus total du projet.

Monsieur le Maire lui rappelle le projet de contournement présenté par les services de l'Etat en 2004 et soutenu par la Ville.

Monsieur le Maire souhaite souligner les nuisances existant actuellement du fait de la fréquentation automobile sur la rocade Ouest et sur la proximité des champs captants.

Il constate avec regret le manque de soutien, voire l'hostilité, face à ce projet aujourd'hui présenté comme alternative.

Monsieur LAMRINI dit ne pas vouloir participer au vote car il ne veut pas choisir entre tel ou tel tracé dès lors qu'il est contre le principe d'une concession autoroutière.

Monsieur RICHARD rappelle les nuisances actuelles pour les habitants et les zones traversées. Il souhaiterait un appui pour une solution enterrée de l'autoroute.

Madame MONTIGNY n'est pas favorable par principe à l'autoroute mais demande à ce que Monsieur le Maire porte la voix de la commune auprès des commissaires enquêteurs afin que celles-ci soient inscrites.

Madame GUIGNARD est contre l'autoroute. Elle fait remarquer les sommes déjà versées par les contribuables, les contournements des axes autoroutiers qui conduiront à l'utilisation des réseaux secondaires, les établissements scolaires à proximité qui n'ont pas été pris en compte.

Monsieur le Maire précise qu'il y a effectivement des manques importants dans le dossier notamment au niveau du quartier des Corvées concernant les équipements publics.

Monsieur LAMRINI trouve que le ferroutage est une bonne solution alternative à la route pour le respect de l'environnement.

Monsieur RICHARD précise que n'ayant pas de directive de la part de M. LOUDIERE quant à son vote et du fait qu'il est porteur d'un pouvoir, s'abstiendra pour lui.

Monsieur le Maire indique qu'il ira à la rencontre des commissaires enquêteurs pour relayer par écrit les avis constants de la commune de Vernouillet et en ajoutant qu'aux yeux de la Ville l'intérêt public doit primer sur les intérêts privés.

Deux conseillers ne prennent donc pas part au vote, 3 conseillers votent contre et 1 conseiller s'abstient.



Monsieur le Maire aborde ensuite le Programme Local de l'Habitat adopté par la Communauté d'agglomération. Il précise que celle-ci réalise actuellement un schéma de cohérence territoriale qui est un document normatif. Le Plan Local de l'Habitat présenté fixe des orientations territorialisées de production de logement pour lesquelles les Plans Locaux d'Urbanisme communaux doivent être en conformité.

Le Plan Local de l'Habitat a une durée de 6 ans soit jusqu'en 2020.

Il se décline en quatre grands enjeux qui sont les suivants :

- Favoriser un développement maîtrisé et équilibré du territoire
- Développer une offre de logements répondant localement à la diversité des besoins et favorisant les parcours résidentiels
- Intervenir sur le parc ancien pour en améliorer la qualité et l'attractivité
- Mettre en place une gouvernance de l'habitat

Pour les 6 années à venir, au niveau de l'agglomération, les élus ont choisi, selon le tableau des objectifs fixés pour la période 2017/2023, de réaliser 655 logements par an soit une répartition de 5.9 logements/1000 habitants.

Sur la zone urbaine Dreux-Vernouillet-Luray-Cherisy, la création de 297 logements par an se traduirait par une production de 6.4 logements/an pour 1000 habitants.

Pour Vernouillet, la proposition de répartition de logements est la suivante :

- 13 en locatif social
- 26 en accession sociale
- 17 en promotion privée
- 21 en accession en diffus

Monsieur le Maire poursuit en précisant les catégories de logements sociaux par type de financement.

Pour Dreux et Vernouillet, les PLAI représentent 22%, les PLUS 63 % et les PLS 15 %.

Il précise que la programmation 2017 – 2023, en terme de production de logements sociaux est 40 % pour les T1/T2, 32 % pour les T3, 25 % pour les T4 et 3% pour les T5 et plus.

Il précise que la commune dispose d'un délai de 3 années pour mettre en compatibilité son Plan Local d'Urbanisme à ses orientations si nécessaire.

Monsieur le Maire profite de cet exposé pour communiquer les chiffres INSEE du dernier recensement. La population municipale s'élève à 12 415 habitants. La population comptée à part s'élève à 131, la population totale s'établit donc à 12 546 habitants.

Il communique enfin le nombre de naissances qui s'élèvent à 201 au 14 décembre 2016, dépassant pour la première fois le cap des 200 naissances dans l'année.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre.

Monsieur LAMRINI prend la parole pour indiquer qu'un plan de déplacement urbain serait à mettre en œuvre en cohérence avec le PLH.

Monsieur le Maire indique que le Plan Local de l'Habitat a été voté au Conseil communautaire de l'agglomération et qu'un plan de déplacement urbain est prévu à l'étude par l'Agglo.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Plan Local de l'Habitat présenté pour la période 2017-2023.



Monsieur le Maire aborde ensuite le point concernant la convention pour les Restaurants du Cœur.

En effet, outre la mise à disposition de l'association du local à Vernouillet par l'OPH Habitat Drouais, il a été convenu que l'abonnement au service de l'eau soit au nom de la Ville ce qui a été réalisé.

Or, la première facture d'assainissement a été éditée au nom de l'association et la Lyonnaise des eaux refuse de rééditer une nouvelle facture.

Les services de la Trésorerie ont sollicité la Ville afin de réaliser une convention qui prévoirait cette prise en charge.

Aussi, le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.



Au titres des Ressources Humaines, Monsieur LESAGE, adjoint, aborde le point relatif au contrat groupe d'assurance statutaire pour la période 2017-2020.

Celui-ci a été négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir pour le compte des communes adhérentes.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte des taux et des prestations négociés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir dans le cadre du contrat groupe,
- de décider d'adhérer au contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les agents CNRACL pour les risques « Décès – accident du travail et maladie imputable au service et la longue maladie, longue durée et maternité, adoption au taux de 3.90 %
- de prendre acte que la collectivité adhérente devra verser des frais de gestion à hauteur de 0.11 % de la masse salariale,
- de noter que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du préavis,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurances

Monsieur LESAGE précise que les taux sont garantis pour toute la durée du contrat soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire souligne avoir constaté une baisse du taux de l'ordre de 0.50 % ce qui représente une économie de 30 000 € sur cette ligne budgétaire.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces propositions.



Madame MARY aborde le dernier point relatif à l'accompagnement du transport scolaire pour l'école Louis Pergaud.

En effet, elle précise que la Ville de Vernouillet accueille des enfants des écoles de Garancières en Drouais, Louvilliers en Drouais, Boissy en Drouais et Allainville.

Depuis 2007/2008, la Ville de Vernouillet assure l'accompagnement des enfants qui empruntent la ligne de transport (aller et retour) en mettant à disposition un agent de la Ville.

Jusqu'à la fin décembre 2015, les frais étaient pris en charge par chacune des communes.

Or depuis l'homogénéisation des compétences de l'agglomération et notamment en terme de transport, il convient de mettre à disposition de l'agglomération les services de la commune pour assurer la surveillance et l'accompagnement des enfants dans le car scolaire.

En contrepartie, l'agglomération remboursera à la Ville les rémunérations brutes et charges sociales de l'agent concerné.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.



Monsieur le Maire conclut en saluant la présence de M. Jean-François CASADEI, Trésorier du Pays de Dreux qui fait valoir ses droits à la retraite début février 2017.

Il salue la qualité des échanges et des réunions mensuelles réalisées avec entre les services communs des deux collectivités.

Monsieur le Trésorier prend la parole pour remercier Monsieur le Maire et le Conseil municipal pour leur accueil et pour le travail qui a été réalisé.

Il rend enfin un vibrant hommage au services public qui l'a bien servi.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie, la ville de Vernouillet contracte auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre, une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 €,

- ✓ Avenants aux conventions d'utilisation des installations sportives passées avec le Conseil général et les Collèges Nicolas Robert et Marcel Pagnol, pour permettre la réalisation des programmes scolaires de l'Education Physique et Sportive, pour l'année 2015/2016,
- ✓ Considérant que la piscine de Vernouillet met à disposition du Club subaquatique de Dreux le bassin entier, un avenant est passé avec celui-ci pour l'année civile 2016,
- ✓ Considérant que des créneaux horaires sont attribués par la Piscine de Vernouillet au Lycée Courtois de Dreux, un avenant a été passé pour l'année scolaire 2015/2016,
- ✓ Avenants passés avec différentes collectivités concernant la dispense de séances de natation par la Piscine de Vernouillet aux élèves des écoles de Ouerre, Sorel Moussel, Saint Georges Motel, Mesnil sur l'Estrée, Marcilly sur Eure, Broué, Courdemanche, Tréon, Luray, Garnay et Villemeux, pour la période du 5 septembre 2016 au 27 janvier 2017,
- ✓ Considérant que la Mairie de Vernouillet organise une session de formation générale et d'approfondissement BAFA du 18 au 25 février et du 23 au 28 octobre 2017, un contrat est passé avec la Ligue de l'Enseignement de MAINVILLIERS (28),
- ✓ Contrat passé avec l'Association Textes et Rêves concernant deux représentations du spectacle « Le petit Cabaret des rêves », le 8 février 2017,
- ✓ Afin de soutenir l'action du Centre social sur le quartier de la Tabellionne, un contrat est passé avec la Compagnie Z'imbert et Moreau de MONTLOUIS SUR LOIRE (37) pour l'organisation du Bal Grenadine du Carnaval, le 24 février 2017,

La séance est close à 23 h 30.